GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *LYON*

Folio : 87/126

Date : 27/03/2006

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/006761**
n°de gestion : **1957B00904**
n°SIREN : **957 509 045 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 27/03/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ORFIS société anonyme à conseil d'administration

149 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société
modication adresse personnelle dirigeant

ORFIS

Société Anonyme au capital de 1 015 000 euros
Siège social : 149 Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
957 509 045 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FEVRIER 2006

L'an deux mille six,
Le 15 février,
A 19 heures,

Les administrateurs de la société ORFIS se sont réunis en Conseil, 149 Boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

Monsieur Michel CHAMPETIER
Monsieur Olivier BRISAC
Monsieur Jean-Louis FLECHE

Madame Françoise BIENVENU SEYMARC, et Madame Angela VIEIRA, Monsieur Guy VENIER délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Michel CHAMPETIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Louis FLECHE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général Délégué,
- Questions diverses,

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur proposition du Directeur Général, et conformément aux statuts, le conseil d'administration, nomme Monsieur Jean Louis FLECHE aux fonctions de Directeur Général Délégué pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 août 2007.

Monsieur Jean Louis FLECHE assistera notre Directeur Général.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Directeur Général Délégué disposera des mêmes pouvoirs que le Directeur Général tant sur le plan interne que vis-à-vis des tiers. A ce titre, Monsieur Jean Louis FLECHE ne pourra sans l'avis préalable du conseil d'administration souscrire un emprunt ou conclure tout contrat de crédit bail d'un montant supérieur à 15.000 € par opération.

Monsieur Jean-Louis FLECHE remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Louis FLECHE aura droit à un traitement fixe mensuel de 500 euros brut à compter du 1er avril 2006.

Il aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Le conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président
Michel CHAMPETIER

Un Administrateur
Olivier BRISAC